



Ponction des charges locatives sur mon salaire

Par **Rachel59**, le **12/02/2015** à **15:25**

Bonjour,

La question : est-ce que mon employeur peut faire des ponctions sur mon salaire ?

Je vous expose mon problème.

Ma Mère a un immeuble, elle me loue l'appartement du haut et à mon père (ils sont divorcés) le magasin du bas, mon père est mon employeur. je paye donc un loyer à ma mère depuis mes 17 ans et dans le bail il n'y a jamais eu de charge.

Mon père payait les charges de l'ensemble de l'immeuble car il reçoit les factures au nom de son entreprise (eau, (1compteur) Fuel, electricité 2 compteurs)

La nouvelle comptable me dit que la société n'a pas payé pour moi les charges..chose que je comprend mais elle n'a rien vu avec la propriétaire 'ma mère, mais ponctionne directement sur mon salaire 200€ par mois, ce qui correspond à l'eau, le fuel, l'électricité des années 2012.2013.2014 et l'année en court...elle ponctionne depuis 2 ans et ne me donne aucun justificatif...a-t-elle le droit ? merci

Par **P.M.**, le **12/02/2015** à **19:43**

Bonjour,

Si ce n'est pas un logement de fonction et que vous avez un contrat de location séparé, l'employeur n'a pas le droit de retenir sur votre salaire ce genre de charges...